



Ma fille chez son père, démarche à entreprendre

Par **Hortense64**, le **30/01/2014** à **17:19**

Bonjour
Séparée depuis 9 ans, j'ai la garde de mes enfants et elles vont chez leur père 1 we sur 2 et la moitié des vacances selon jugement. En septembre avec mon accord ma fille aînée a voulu aller faire sa terminale là où habite son père (à 60kms de chez nous) et loger chez lui. En conflit avec moi il me demande de passer devant le juge, est-ce à moi de faire la démarche? Elle aura 18 ans en Mars. D'autre part il ne me verse plus de pension depuis juin et refuse de voir sa seconde fille de 15 ans depuis 9 mois. Je vois régulièrement mon aînée et elle vient à chaque vacances scolaires et certains we.
Quelles démarches entreprendre?
Merci

Par **cocotte1003**, le **30/01/2014** à **18:26**

Bonjour, votre fille sera majeure avant la date d'audience, elle fera donc ce qu'elle veut, donc pas besoin de revoir la garde, le domicile.... par contre le père en accord avec votre fille peut vous demander une pension alimentaire. Le père ne paye plus la pension alimentaire, vous êtes en droit de le faire saisir selon le dernier jugement, mais si le père va en justice, le juge peut estimer que vous l'avez touchée à tort puisque vous n'avez plus la charge de l'enfant et vous demander de rembourser. Pour la cadette, le père a un DROIT de visite et non une obligation, vous ne pouvez donc rien imposer. Il serait certainement bon de vous mettre d'accord à l'amiable par écrit et de faire entériner votre accord par le juge, cordialement